

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01161
Numéro SIREN : 413 101 957
Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt 1822

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/1822

Type d'acte :
Extrait de décision(s) de l'associé unique
Nomination de président du directoire
Démission de directeur général
Démission de président du directoire

Déposant :

Nom/dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 413 101 957

N° gestion : 2015 B 01161



MMet'

FINANCIERE DE L'OMBREE
Société par actions simplifiée au capital de 11.336.464 euros
Siège social : 8 boulevard Charles Detriché
49000 Angers
R.C.S Angers 413 101 957
(la « Société »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
DU 2 JANVIER 2020**

PREMIERE RESOLUTION

***Constatation de la fin du mandat de Président du Directoire de la Société de
Monsieur Christophe Malrin***

L'Associé Unique constate que la Société et Monsieur Christophe Malrin sont convenus de mettre un terme au mandat de Président du Directoire de la Société exercé par Monsieur Christophe Malrin, avec effet au 2 janvier 2020, date à laquelle Monsieur Christophe Malrin cessera donc d'exercer les fonctions de Président du Directoire de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

***Constatation de la démission de Monsieur Henri Juin de ses fonctions de Directeur
Général de la Société***

L'Associé Unique rappelle que compte tenu du fait que le mandat de Président du Directoire de la Société de Monsieur Christophe Malrin se terminera le 2 janvier 2020, il est envisagé que Monsieur Henri Juin lui succède à ce poste.

L'associé Unique prend acte du fait que, dans cette perspective, par lettre du 18 décembre 2019, Monsieur Henri Juin a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet au 2 janvier 2020.

A compter du 2 janvier 2020, la Société n'aura donc plus de Directeur Général, comme le lui permet ses statuts.

CINQUIEME RESOLUTION

***Désignation de Monsieur Henri Juin aux fonctions de Président du Directoire de la
Société***

Après avoir constaté que, par décision du 19 décembre 2019, le Comité de Supervision de l'Associé Unique a dûment autorisé l'associé unique à désigner Monsieur Henri Juin aux fonctions de Président du Directoire de la Société, avec effet au 2 janvier 2020, conformément aux stipulations de l'article 12.1 (b) des statuts de la Société,



Malrin

l'Associé Unique décide de désigner Monsieur Henri Juin en qualité de Président du Directoire de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 2 janvier 2020, celui-ci ayant d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ses fonctions avec effet au 2 janvier 2020.

DOUZIEME RESOLUTION
pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

pour extrait certifié conforme



Monsieur Henri Juin
Président du directoire